

Nation, natalité, politique et représentations des femmes

Josée Bergeron et Jane Jenson

Volume 12, numéro 1, 1999

Femmes, État, société

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058022ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058022ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bergeron, J. & Jenson, J. (1999). Nation, natalité, politique et représentations des femmes. *Recherches féministes*, 12(1), 83–101. <https://doi.org/10.7202/058022ar>

Résumé de l'article

Depuis le début du XXe siècle, la plupart des féministes et des forces sociales progressistes ont eu une position critique à l'égard des discours natalistes soutenant des modèles nationalistes conservateurs. A ce titre, les rapports entre natalisme, nationalisme et égalité des sexes se sont très souvent avérés conflictuels. Le présent article cherche à en explorer les raisons et à analyser ce rapport en France et au Québec, on peut constater que des convergences mais aussi des divergences émergent de cette comparaison. Les deux discours natalistes n'influent pas sur les mêmes institutions étatiques et ils ont varié de façon significative dans le temps. Nous observons également que ces distinctions sont une conséquence du rôle différent que les féministes françaises et québécoises ont joué au sein de l'État.

Nation, natalité, politique et représentations des femmes

JOSÉE BERGERON et JANE JENSON

Les femmes mettent les enfants au monde. Ce truisme n'est pas neutre en soi, c'est aussi un enjeu politique. En effet, depuis plus d'un siècle, le taux de natalité préoccupe les États, les hommes et les femmes politiques, et plusieurs mouvements sociaux. Au XIX^e siècle, le taux de natalité sera une des premières données systématiquement recueillies par les démographes élaborant les « statistiques vitales » pour les nations (Donzelot 1977). Devant les résultats, plusieurs expriment leur crainte. Les démographes français découvrent que le taux de natalité diminue, ce qui, dans le contexte de la rivalité avec l'Empire allemand, se transforme en une crise politique nationale. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les démographes du Québec ne sont pas moins craintifs que leurs homologues français, malgré la « revanche des berceaux » provoquée par le souvenir de la Conquête de 1759¹. Ainsi, les Canadiennes françaises comme les Françaises « devaient des bébés » non seulement à leur famille mais aussi à la nation.

Devant une telle histoire, la plupart des féministes et des autres forces sociales progressistes ont une position critique à l'égard des discours natalistes soutenant des modèles nationalistes conservateurs. Ainsi, il suffit d'accuser un mouvement politique d'être nataliste pour le confiner à un rang rétrograde, arriéré et non égalitaire. À ce titre, les rapports entre natalisme, nationalisme et égalité des sexes sont très souvent conflictuels. Il incombe, donc, aux chercheuses et aux chercheurs d'en explorer les raisons et d'analyser ce rapport. Pourquoi ce dernier est-il exercé au détriment de l'égalité ? A-t-il la même forme partout ? Est-ce que le silence absolu au sujet du taux de natalité constitue la seule véritable position féministe ?

Le présent article a pour objet de répondre à ces questions en examinant deux cas. En France, comme au Québec, le natalisme fait partie de l'univers du discours politique moderne². Dans les deux cas, l'État se donne la responsabilité de surveiller le taux de natalité au nom d'un projet de société. Toutefois, nous démontrerons que les deux discours natalistes n'influencent pas sur les mêmes institutions étatiques et qu'ils ont varié d'une façon significative dans le temps. Nous constaterons aussi que ces

1. Voir le texte de Ouellet (1983) dont une partie porte sur la collecte des données et leur utilisation. Ce texte analyse le traitement des données dans le contexte idéologique de la « survivance ».

2. Pour la notion de l'univers du discours politique, voir Jenson (1986). En ce qui concerne la France, voir Jenson et Sineau (1995a) ainsi que Bergeron (1997 : ch. 2). Pour le Québec, voir *Bergeron* (1997 : ch. 4).

distinctions sont une conséquence du rôle différent que jouent les féministes françaises et québécoises au sein de l'État.

La France : où en est le modèle de rechange ?

Depuis le XIX^e siècle, le discours nataliste est partie intégrante de l'univers du discours politique de l'Hexagone. Un mouvement nataliste se manifeste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, malgré le *baby-boom* d'après-guerre, tout comme après la Première Guerre. Portées par son allié, le Mouvement républicain populaire (MRP, alliance de mouvance démocratie chrétienne), les positions du mouvement nataliste marquent la politique familiale et ses institutions pendant toute la IV^e République. Préoccupations catholiques et nationalistes (une nation « jeune » est une nation forte...) se matérialisent dans les institutions nouvellement créées ou renouvelées³. Le Haut Comité consultatif de la population et de la famille, l'Institut national d'études démographiques⁴, l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population ainsi que la Caisse nationale des allocations familiales et ses allocations familiales expriment aussi l'engagement du pays envers le natalisme. Les prestations de la politique familiale sont sans contredit plus élevées qu'auparavant et plus importantes qu'ailleurs, mais les familles à enfant unique ne méritent pas le soutien collectif. Les allocations familiales sont versées uniquement à partir de l'enfant de deuxième rang. Les objectifs natalistes sont également présents dans la loi fiscale (le quotient familial), la politique du logement (ciblant les familles nombreuses) et l'allocation de maternité (Messu 1992 : 278-279). Cette dernière favorise les jeunes mères et les naissances rapprochées, tandis que le couple « traditionnel » reçoit l'allocation de salaire unique (dite de la femme au foyer), toujours dans l'espoir qu'il deviendra plus fécond⁵.

La société civile se donne des associations natalistes et familialistes, comme l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et ses unions départementales (UDAF)⁶. À sa façon, la gauche aussi est nataliste. Le Parti communiste français (PCF) et l'Union des femmes françaises (UFF), une association près du PCF, revendiquent durant les premières années suivant 1944 le droit aux enfants. Ils rejettent la politique salariale du gouvernement et s'opposent à la libéralisation de l'accès à la contraception, mesures qualifiées de néo-malthusiennes⁷. Malgré cette préoccupation envers le taux

3. Par exemple : le MRP craignait la dissolution de l'action en faveur des familles dans une sécurité sociale totalement unifiée, et il fit des pressions pour que les caisses d'allocations familiales fussent distinctes. « Il redoutait d'autre part l'influence des syndicalistes d'esprit laïque, peut-être malthusiens et célibataires, dans les conseils d'administration de ces caisses, puisqu'ils devaient être composés de représentants des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants, d'abord désignés, puis élus » (Laroque 1985 : 12). Voir également Prost (1984) et Lenoir (1985).
4. Selon son directeur, le démographe Alfred Sauvy, cette institution servira d'instrument national pour éveiller la conscience collective au problème de la dénatalité (Sauvy 1950 : 617-618).
5. Michel Messu (1992) décrit la politique familiale de l'après-guerre comme étant à la fois familialiste et nataliste. C'est uniquement à partir des années 70 que s'ajoute une vocation sociale et solidariste.
6. L'UNAF, « détenteur d'un monopole de représentation de toutes les familles de la France », trouve ses origines dans une loi de 1942, républicanisée par ordonnance en 1945 (Chauvière 1992 : 288).

de natalité de la classe ouvrière, le PCF et les syndicats n'enrobent jamais cet enjeu dans le familialisme célébrant et encourageant un modèle familial de la « mère au foyer ». Ils se lèvent contre toute incitation (et en particulier contre l'allocation du salaire unique) à la non-activité rémunérée féminine. Puis, sous la pression du mouvement de planification familiale, la gauche communiste et socialiste s'allie à la revendication du droit à la contraception moderne.

Ce mouvement de planification familiale, site important des premières manifestations du féminisme renaissant, est apparu au milieu des années 50 sous le nom de « Maternité heureuse ». Mouvement pour la contraception, calqué sur les groupes anglo-saxons, il devient, en 1960, le Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Sa cible est la loi de 1920 qui interdit toute pratique et toute publicité des moyens de contraception⁸. Le but est de donner aux familles l'information et les moyens suffisants afin d'éviter les grossesses non désirées et d'espacer les naissances. Le discours du « choix » prédomine, visant à donner aux familles la capacité de déterminer le meilleur moment pour mettre son ou ses enfants au monde.

C'est dans ce contexte que François Mitterrand devient le premier candidat présidentiel à soutenir l'abolition de l'interdiction de contraception contenue dans la loi de 1920. Sa prise de position est audacieuse... et durable. Elle n'a jamais changé. Décrivant celle-ci, qualifiée par certaines personnes de téméraire en 1965, il écrit (Mitterrand 1977 : 428) :

Je n'ai pas dit comme beaucoup d'autres le disent : il faut donner aux femmes le droit de ne pas avoir d'enfants. Je dis : il faut leur donner le droit d'en avoir. Précisément par l'emploi, les salaires, par la protection sociale, précisément par les conditions données à l'épanouissement d'un foyer pour une vie heureuse.

Ce natalisme « doux » renforce son soutien auprès de la tendance égalitariste du mouvement des femmes (Jenson et Sineau 1995b : ch. 2). Toutefois, il ne parvient pas à convaincre la tendance principale du mouvement, le féminisme révolutionnaire, de rallier la gauche⁹. Cette méfiance existe non seulement parce que les féministes se trouvent parmi les « autres » qui acceptent comme légitime le non-choix de la maternité, mais elle reflète aussi le fait que cette tendance, qui domine le mouvement et ses débats, campe depuis toujours une opposition féroce aux formations politiques traditionnelles (de la gauche comme de la droite) et un anti-étatisme. La stratégie de non-engagement avec l'État et les partis politiques crée un fossé sans pont entre plusieurs regroupements féministes et les féministes qui militent au sein du Parti

7. L'opposition de Maurice Thorez (1956) et de la direction du parti reposait sur les thèses thoreziennes de la paupérisation, c'est-à-dire l'analyse économique qui visait un capitalisme malthusien cherchant à limiter le nombre de bouches des travailleurs et travailleuses. Ces thèses, difficiles à soutenir devant la croissance des « trente glorieuses » n'ont été abandonnées qu'au milieu des années 60, au moment même où le PCF se joignait au mouvement pour la libéralisation de la contraception.

8. Cette loi répressive extraordinaire interdisait également l'avortement. Elle est le fruit amer de la panique démographique et du malthusianisme de l'après 1914-1918.

9. Jenson (1989) relève ces tendances au sein du mouvement français des femmes.

communiste français et du Parti socialiste (PS). Ces dernières se trouvent sans renforcement externe dans leurs luttes internes pour des prises de position plus féministes (Jenson et Sineau 1995b : ch. 3-4).

Parce que le rapport de force ne favorise pas les féministes socialistes, elles ont dû choisir soigneusement leurs lieux d'intervention dans les débats internes. La pensée nataliste du PS et son candidat à la présidence n'ont que très peu, et si jamais, été présents dans les enjeux ciblés. Par exemple, le Projet socialiste de 1980, les « Cent propositions » du candidat Mitterrand en 1981 et l'administration gouvernementale de l'après-1981 ont tous deux opéré une séparation spatiale entre l'égalité homme-femme, celle-ci qui est gérée par les féministes, et la famille, celle-là qui fait partie des préoccupations des autres socialistes. Ainsi, dans le *Projet socialiste* (Parti socialiste 1980 : 309-310), malgré sa rédaction contrôlée par la tendance du parti la plus à gauche, « la démographie n'est pas une affaire purement privée ». Un taux de natalité suffisant repose sur une politique familiale offrant des prestations élevées de logement et sur la promotion de moyens afin de concilier activité professionnelle et vie familiale¹⁰.

L'idée de « choix » va devenir une constante des programmes du PS et de François Mitterrand. Par exemple, le *Projet socialiste* inscrit dans le programme du parti le principe suivant : « Nous voulons que tous les enfants qui naissent soient librement désirés. Nous voulons aussi que tous les enfants désirés puissent naître » (Parti socialiste 1980 : 309). Ce qui se traduit par une politique du « double non », c'est-à-dire une politique de non-ingérence et de non-indifférence envers les choix des familles. Pour sa part, François Mitterrand prend volontairement l'étiquette nataliste lorsqu'il déclare : « Pourquoi ne serais-je pas nataliste ? Oui, je le suis. Je pense que le problème démographique devrait être au premier rang des préoccupations des Français [...] La démographie n'est pas une affaire uniquement privée » (Mitterrand 1980 : 146). Et ce, malgré le fait qu'en 1980 comme en 1970 l'indicateur conjoncturel de fécondité de la France est plus élevé que la moyenne européenne et que du taux de pays voisins, comme la Belgique et l'Italie (Jenson et Sineau 1998 : 91). En proposant l'union de la gauche comme solution politique de rechange à la droite au pouvoir, François Mitterrand et son parti prétendent offrir aux Français et aux Françaises un natalisme de gauche encadré par une politique d'égalité et les responsabilités d'une société solidaire conjugués (Parti socialiste 1980).

Dans ce discours, la représentation des femmes est nuancée. Dans un premier temps, les femmes ne sont pas ciblées comme les seules responsables du bien-être et des soins aux enfants. L'État et les parents — les pères et les mères — doivent en partager la responsabilité, l'État offrant des allocations familiales plus élevées et plus d'équipements collectifs. Les parents doivent aussi mettre en place un partage plus démocratique du travail au sein du couple. Ce programme politique n'est tout de même pas naïf. Les gens de la gauche sont conscients que les femmes courent des risques, c'est-à-dire que le droit au travail rémunéré peut être entravé par le manque de soutien étatique et par une vie familiale patriarcale. Les socialistes s'élèvent contre le discours nataliste de droite qui vise non seulement à inciter les naissances de façon

10. Sur les liens entre politique familiale et politique de la main-d'œuvre, voir Thibault (1986).

peu subtile — « le 1 million » pour le ou la troisième enfant¹¹ — mais qui encourage également les femmes à se dévouer à leur famille et à la nation en sacrifiant leur propre autonomie.

Le « double non » du programme du PS est un compromis entre différentes tendances à l'intérieur du parti, y compris les féministes. Ce compromis est soigneusement construit de façon à cadrer avec d'autres positions de gauche sur l'égalité des sexes et le droit des femmes au travail rémunéré. La concurrence entre les différentes tendances politiques dans le PS et les stratégies électorales obligent une rédaction méticuleuse des documents du parti et suscitent une plus grande attention publique aux enjeux « féministes » traditionnels, comme le droit à l'avortement, l'égalité professionnelle et la nécessité d'équipements collectifs afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale. Le « double non » a aussi permis au PS de se défendre contre des accusations d'indifférence quant au taux de natalité. En même temps, cette plate-forme permet à la gauche de se présenter comme le premier défenseur des droits reproductifs des femmes, alors que la droite refuse toujours que la sécurité sociale rembourse les interruptions volontaires de grossesse (IVG), et de promouvoir des politiques favorisant l'égalité entre les sexes.

Le « double non » est également un compromis se prêtant bien à un discours « national ». Lorsque Mitterrand accède à l'Élysée, le chef de l'État français parle abondamment des besoins de sa nation. Il considère qu'« il faut des enfants à la France », qu'« il faut à la France deux, trois enfants par famille »¹². Les thèmes d'une France forte, rayonnante et pleine de possibilités devant l'avenir, ainsi que le besoin de renouvellement de la population afin de garantir l'avenir de la France (et plus tard, celui de l'Europe), épicient ses discours (*Le monde* 1984 : 1) :

J'ai toujours demandé que la priorité soit accordée à la politique familiale. J'y vois beaucoup plus que la nécessité, pour la France d'un retour à la natalité, quand tant de pays dans le monde font des bonds prodigieux. C'est en effet, une question de créations, des arts, de la recherche, des sciences et de l'industrie. J'ai répété que, seules, les générations nombreuses étaient créatrices. Après les conceptions quelque peu rétrogrades du XIX^e siècle, la famille est désormais devenue un lieu de liberté.

À mesure que Mitterrand exerce ses nouvelles responsabilités, sa rhétorique nataliste devient de plus en plus « nationale » et de moins en moins sociale. En mai 1984, il déclare devant l'Assemblée européenne (Mitterrand cité dans Dumont 1986 : 2) :

J'ai trop confiance en notre histoire pour admettre que nous ne puissions jamais nous laisser aller au déclin dont l'intolérable affaiblissement démographique est le signe le plus inquiétant. Mais il ne faut pas que cela se fasse trop tard. Aussi votre rôle, notre rôle, exaltant, est-il de prévenir l'inéluctable,

11. Le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing avait lancé en 1979 la politique du 1 million pour la naissance du ou de la troisième enfant et de ceux et celles qui suivraient.

12. Cette déclaration de Mitterrand faite à la maternité Antoine-Béclère, à Clamart, le 31 décembre 1983, est citée dans Jenson et Sineau (1995b : 250).

de réussir l'improbable, de réaliser l'espérance et de perpétuer, par sa jeunesse retrouvée, une grande civilisation : la nôtre.

Bien plus que des mots sont ici en jeu. La politique gouvernementale se concentre de plus en plus sur le taux de natalité et de moins en moins sur les objectifs de choix. Georgina Dufoix (ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale sous le gouvernement de Laurent Fabius) s'engage dans cette voie. Ainsi, le natalisme est solidement ancré dans le plan « famille » de 1985 présenté par Dufoix. Plusieurs mesures, reliées à l'« allocation du jeune enfant » (AJE), sont orientées afin d'aider les familles à avoir plus d'enfants et à devenir des familles nombreuses. D'ailleurs, la ministre avait dégagé deux priorités : les jeunes familles et les familles nombreuses, avec l'objectif affiché de faire remonter la natalité en France (Noblecourt 1984 : 19). Le « double non » est alors enterré.

Ensuite, sous le gouvernement de droite, la loi Barzach de 1986 (du nom de la ministre déléguée à la Santé et à la Famille sous le gouvernement de Jacques Chirac) réorganise l'allocation parentale d'éducation (APE) dans une direction plus « nataliste ». La ministre déclare dans une entrevue à *L'Express* : « Notre politique familiale vise à susciter le désir d'un troisième enfant. » Elle ajoute que seule la venue de l'enfant de troisième rang fera bouger la courbe démographique (Barzach citée dans Lescourret 1986 : 50). Cette loi cible les femmes comme les responsables du bien-être et des soins des jeunes enfants. Une analyse détaillée des débats parlementaires sur la politique familiale ainsi que d'autres documents gouvernementaux indiquent la volonté croissante de mettre sur pied des politiques pouvant inciter les femmes à fournir elles-mêmes les services de garde des enfants (Jenson et Sineau 1995b : 154-157). Barzach soutient ceci : « La famille est le relais indispensable quand la notion d'État-providence a fait son temps » (Barzach citée dans Meyze 1986 : 1). Les engagements envers la protection des conditions de participation des femmes au marché du travail afin d'encourager leur autonomie ou l'égalité des sexes disparaissent. Un deuxième indicateur de cet affaiblissement de l'engagement envers l'égalité est l'investissement massif dans la garde individualisée. Les mesures d'incitation à l'embauche des assistantes maternelles par les parents ont été mises en place. Les dégrèvements fiscaux élevés et les réductions des charges sociales de l'employeur (les parents) conjugués ont rendu l'embauche d'une assistante maternelle, agréée ou non, très attrayante pour les familles aisées. Un des résultats est le déplacement des emplois du secteur public (les crèches) et mieux payés non seulement vers le privé mais vers le temps partiel payé au salaire minimum¹³.

Pourquoi cela est-il arrivé ? Est-ce un cas où l'engagement de longue date de la France dans le natalisme et dans la construction de la nation a tout simplement refait surface, consacrant de nouveau la tâche première des mères envers la nation ? Est-ce un natalisme « par défaut » ?

La réponse est non, mais... Comme le montre la parenthèse des années 70, il est possible à la fois de rechercher une augmentation de la natalité et de promouvoir une représentation plus égalitaire des femmes, avec une politique soucieuse des

13. Pour les détails sur l'AGED et l'AFEAMA, voir Bergeron et Saint-Pierre (1998).

éventuelles conséquences du natalisme sur l'élaboration de rapports sociaux de sexe égalitaires. On pourrait imaginer un résultat différent. Différent, si l'engagement envers l'augmentation des équipements collectifs avait été maintenu plutôt que l'investissement dans les incitations aux services de garde plus individualisés et à l'APE. Différent aussi serait le résultat si l'APE était moins « bas de gamme ». Un montant plus élevé pourrait servir de véritable allocation *parentale* à la suédoise, un remboursement en pourcentage du salaire, incitant les pères à imaginer un congé parental.

Pourquoi le natalisme français est-il retourné à d'anciennes formes ? Les raisons sont au nombre de quatre. En premier lieu, la montée du Front national (FN) explique en partie la surenchère sur certains thèmes. Sans aller jusqu'aux propositions extrémistes du FN (distribuer les allocations uniquement aux « vraies familles françaises »), la concurrence électorale pousse tous les partis politiques, y compris les socialistes, à intégrer les discours sur la survie nationale de la France (Jenson et Sineau 1995b : 266).

En deuxième lieu, les politiques élaborées ne sont pas simplement des politiques familiales. Elles sont également et même prioritairement des politiques de l'emploi. Elles ont pour objet de gérer la crise du chômage par une restructuration du marché du travail. Cette dernière exige une main-d'œuvre plus flexible où les femmes sont ciblées comme main-d'œuvre disponible pour le travail à temps partiel¹⁴.

En troisième lieu, ces orientations natalistes proviennent d'un réseau politique qui n'est pas féministe. Après 1981, malgré la création du ministère des Droits de la femme, le féminisme n'a pas « colonisé » le champ de la famille dans les institutions étatiques. Les projets de loi touchant les femmes et ceux qui concernent la famille vont être conçus par des ministres et des fonctionnaires n'ayant ni les mêmes affinités idéologiques ni les mêmes réseaux administratifs et associatifs. Les objectifs de chacun des ministères sont différents, ce qui va faciliter un dédoublement des politiques. D'un côté, Yvette Roudy (ministre — d'abord déléguée — aux Droits de la femme) se fait l'ordonnatrice de réformes en vue de parachever l'égalité des deux membres du couple, de promouvoir l'autonomie des femmes et d'éliminer du droit toute trace de domination patriarcale. En même temps, Georgina Dufoix édicte des mesures en direction des familles nombreuses et incite les femmes à éduquer elles-mêmes leurs enfants¹⁵.

Or, la quatrième raison est la plus importante. Durant les années 60, Mitterrand a « reconfiguré » son discours sous la pression du MFPP et du féminisme égalitariste solidement implanté au sein de sa formation politique. Il est « libéré » de cette pression par son « succès » de 1981. Succès qui a également miné le PCF, démobilisé le PS

14. En 1994, le rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet de loi modifiant les conditions des allocations versées pour la garde des enfants déclare : « La politique familiale, mes chers collègues, ce n'est pas uniquement des prestations, c'est un état d'esprit qui doit permettre la mise en œuvre d'une politique contre le chômage » (Sénat (France) 1994 : 2743).

15. La désignation de Georgina Dufoix peut être révélatrice des orientations de Mitterrand : « Dès après avoir désigné Yvette Roudy au ministère des Droits de la femme, le chef de l'État se met à la recherche d'une secrétaire d'État à la famille. C'est alors qu'il appelle Véronique Neiertz pour lui dire : « Trouvez-moi une femme de province avec des enfants » (Jenson et Sineau 1995b : 247).

en tant que parti et court-circuité les syndicats. Peu de forces sociales à l'intérieur de l'État se consacrent alors à proposer un rapport équilibré entre taux de natalité et égalité des sexes. L'explication est donc de nature politique, car ce retournement politique a libéré le président et les bureaucrates (ayant libéré les ministres) des contraintes des groupes de la société civile. Cette évolution des rapports de force a permis à Mitterrand de se détacher d'un programme initial relativement progressiste, consistant à encourager les familles à avoir des enfants sans pénaliser pour autant les femmes qui auraient voulu ces enfants (Jenson et Sineau 1995b : 267). Pendant quelques années, le natalisme a été équilibré entre les besoins de la nation et les besoins des femmes, mais, en l'absence de forces correctrices, il a basculé vers un nationalisme se souciant peu des effets sur les femmes qui mettent les enfants au monde.

Le Québec : la concurrence entre différents modèles

Contrairement à la France, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Québec n'a pas de politique familiale. Toutefois, un ensemble d'institutions se préoccupe de la famille et du taux de natalité. Plusieurs institutions de la société civile élaborent à l'égard de la famille un discours qui place celle-ci au centre de la protection de l'identité culturelle canadienne-française. L'Église catholique qui contrôle le champ social insiste sur la nécessité de protéger la famille rurale ou urbaine afin de sauvegarder la nation canadienne-française¹⁶. Le peuple canadien-français doit sa survivance à la famille catholique. Il est nécessaire de la protéger contre des courants « étrangers » matérialistes associés au luthéranisme et au darwinisme provenant des États-Unis et du Canada anglais. Dans cette tradition morale chrétienne, les femmes doivent se consacrer à leur rôle de « reine du foyer ». Pour les syndicats, le travail rémunéré des mères remet en cause un modèle naturel garant de la stabilité de la famille et de l'ordre social. Les femmes doivent se dévouer à leur famille, respectant ainsi l'idéal d'une société équilibrée. Néanmoins, certaines organisations syndicales et certains membres de l'Église catholique vont tout de même demander des lois pour protéger l'enfance et la jeunesse, pour améliorer les conditions sociosanitaires des familles ouvrières et une intervention étatique afin d'élaborer un programme d'allocations familiales.

Les préoccupations natalistes des élites cléricales et nationalistes vont clairement ressortir lors des débats à la Chambre des communes à Ottawa portant sur le programme fédéral des allocations familiales créé en 1944. Celles-ci sont modulées en fonction du nombre d'enfants, c'est-à-dire que le taux est décroissant à partir du ou de la cinquième enfant¹⁷. Plusieurs députés du Québec y verront là une « attaque » contre la famille nombreuse canadienne-française. Des députés du Canada anglophone s'insurgent contre ce qu'ils considèrent comme une politique de *baby-bonus* au

16. Cette section est tirée du chapitre portant sur le Québec de la thèse de Bergeron (1997).

17. La réduction du taux à partir du ou de la cinquième enfant est abolie en 1949.

Québec. Enfin, d'autres rappellent que le bien-être de tous les enfants canadiens doit être assuré, peu importe leur rang dans la fratrie. Au Québec, les élites cléricales et nationalistes vont faire valoir que ce programme comporte des valeurs étrangères à la famille canadienne-française. Cependant, le gouvernement de la province (Union nationale de Maurice Duplessis) ne mettra pas sur pied un programme correspondant. Durant les années 50, deux types de discours à l'égard du natalisme se côtoient. D'une part, la famille nombreuse est toujours garante de la survie de la spécificité canadienne-française. Elle est la première pierre de l'édifice national et la cellule de base de la société. D'autre part, l'émergence d'autres élites amène des révisions du discours de la survivance où la famille tient un rôle central. Pour ces dernières, l'État provincial doit s'engager dans la protection sociale, c'est-à-dire que le développement d'institutions sociales viendrait affermir la place du peuple canadien-français dans l'ensemble fédéral et dans la province.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, créée en 1953, dont le rapport est déposé en 1956) reflètent les contrastes politiques de l'époque. Ainsi, le gouvernement de la province doit reprendre l'initiative dans le domaine social, domaine délaissé au profit du gouvernement d'Ottawa. Toutefois, les sections touchant la politique familiale sont enracinées à la fois dans un libéralisme économique (les allocations familiales ne doivent être que des mesures temporaires), ainsi que dans des objectifs natalistes et pour le bien de la nation (l'assistance à la famille doit être pensée en fonction de protéger la vie sociale et l'unité familiale d'influences perturbatrices) (Province de Québec 1956 : 135).

Au sein de la Commission, la représentation des femmes demeure limitée au rôle de mères au foyer. Cependant, de la même façon que deux discours natalistes commencent à se côtoyer, différentes représentations des femmes vont aussi se manifester sur la place publique. Par exemple, lors de la Semaine sociale du Canada de 1958 portant sur le thème « Mission et droits de la famille », à côté des membres de la hiérarchie ecclésiastique, on trouve des individus appartenant à des institutions contestant la domination du monde clérical et les visions traditionnelles de la famille et de la mère se dévouant exclusivement à sa famille et à ses enfants¹⁸. Les doctrines catholiques sont tout de même fortement énoncées : dénonciation des pratiques de limitation des naissances et du divorce ainsi que refus du travail des mères hors du foyer, car il faut y voir une dénaturation de ses fonctions et de la vie familiale.

L'émergence d'autres positions dans les institutions se concrétise plus fortement avec la Révolution tranquille des années 60. L'État québécois devient l'institution hégémonique qui structure le champ social et politique. L'identité se construit autour de l'État : le nom de « Canadien français » fait place à celui de « Québécois ». Durant les années 60 et 70, l'État québécois met en place des programmes sociaux et un ensemble d'institutions tel le ministère de la Famille et du Bien-être social. En 1971, le

18. Mentionnons, entre autres, l'abbé Gérard Dion, directeur du Département de relations industrielles de l'Université Laval ; Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) ; Michèle Stanton-Jean, ancienne collaboratrice au quotidien *Le Soleil* de Québec ; Guy Rocher, directeur de l'École de service social de Québec ; Claude Morin, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

ministère des Affaires sociales est créé par la fusion du ministère de la Santé et de la Famille. En 1973, le Conseil du statut de la femme (CSF) voit le jour.

Par ailleurs, le nationalisme est abordé comme une lutte de libération nationale pour le Front de libération du Québec (FLQ). Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) est fondé en 1961 et se transforme en parti politique en 1963. Le Mouvement souveraineté-association (MSA) arrive sur la scène politique en 1967. L'année suivante, le Parti québécois (PQ) est formé par la fusion du MSA et du Ralliement national. Les militants du RIN se joindront au PQ après le sabordement de leur parti. En 1976, le PQ formera le gouvernement à Québec.

Plusieurs groupes de femmes sont créés ou se réorganisent. En 1965, la Fédération des femmes du Québec naît. L'Union catholique des femmes rurales et les cercles d'économie domestique fusionnent pour créer l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Le Mouvement de libération des femmes (MLF) publie le *Manifeste des femmes québécoises*. Après avoir clairement énoncé que la libération des femmes ne doit pas être assujettie au mouvement révolutionnaire national, le manifeste dénonce un des cadres d'exploitation dont les femmes sont victimes : la famille.

Durant ces années, la représentation des femmes est complexe et ambiguë. Les rapports entre ces différents groupes de la société civile ne sont pas toujours faciles, car les changements souhaités ne sont pas les mêmes, c'est-à-dire que leurs critiques sociales ainsi que l'ordre de priorité de leurs actions et demandes ne sont pas toujours compatibles¹⁹. Toutefois, plusieurs de ces groupes se mobilisent sur un ensemble de questions, comme les congés parentaux, l'avortement. Des modèles différents à l'égard de la famille émergent et les représentations des femmes se transforment par le militantisme de groupes féministes qui contestent, entre autres, les modèles familiaux et les rapports sociaux de sexe dominants.

Par ailleurs, le discours nationaliste devra composer avec différentes tendances. Celle de la survivance est en faveur de mesures natalistes qui ne sont pas centrées sur l'établissement de rapports sociaux de sexe égalitaires. Il est essentiel de faire augmenter la population du Québec. La tendance sociale-démocrate soutient des mesures sociales favorisant le développement d'équipements collectifs de garde des enfants, des allocations supplémentaires au revenu familial, un régime d'allocations familiales modulées en fonction de l'âge et du rang des enfants, une allocation aux mères seules et l'égalité de rémunération, et qui feront partie du programme du PQ (Parti québécois 1970a : 55-76). Ces positions se rattachent au rôle de l'État québécois et à la collectivité québécoise (Parti québécois 1970b : 58) :

La politique sociale du Québec doit partir de la communauté de base qu'est la famille. La famille québécoise a le droit et le devoir d'exiger que la nation se donne une politique véritable de la famille. La responsabilité d'initier cette politique et de l'appliquer, après l'avoir définie en association avec les groupes familiaux, appartient à l'État.

19. Voir à ce sujet Lamoureux (1986).

Lorsque le PQ prend le pouvoir en 1976, il doit composer avec les différentes tendances de la société civile qui appuient le projet indépendantiste, mais selon des préoccupations liées à la survivance ou sociales-démocrates. En outre, le taux de natalité devient de plus en plus fréquemment l'objet de débats publics. Certains démographes font partie des commissions gouvernementales concernant le développement de politiques sociales et de politiques linguistiques, commissions qui comportent des sections sur la mise en œuvre d'une politique de population ou familiale²⁰. Au milieu des années 70, des membres des milieux nationaliste, scolaire et journalistique s'inquiètent du taux de natalité de la population québécoise francophone ; leurs inquiétudes sont partagées par le Conseil des affaires sociales et de la famille dans de nombreux rapports (1978 et 1979)²¹. Les discussions à l'Assemblée nationale quant à l'élaboration d'une politique familiale sont écartelées entre des propositions voulant faire de celle-ci une politique de redistribution des revenus ou une politique de la population ayant une composante nataliste.

Durant les années 80, la politique familiale est lancée avec le Livre vert de 1984 et le Conseil de la famille ainsi que le Secrétariat à la famille sont créés en 1988. Les débats, qui ont mené à cette politique, sont toujours polarisés en fonction de ces deux orientations. L'identité fait plus que jamais partie des discussions. Il s'agit du poids numérique des Québécoises et des Québécois francophones à l'intérieur du Canada et en Amérique du Nord. Différentes institutions étatiques et para-étatiques se penchent sur la nécessité d'avoir une politique familiale, mais encore une fois les objectifs visés sont nombreux et naviguent entre politique de la population, politique nataliste et politique sociale. La controverse quant aux orientations de la politique familiale ressort lors des consultations publiques découlant de la parution du Livre vert. Cependant, le rapport final, *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois* (Gouvernement du Québec 1986), insiste sur la nécessité d'axer la politique sur les enfants qui sont nés plutôt qu'à naître²².

Toutefois, loin de s'éteindre, l'idée d'une politique de la natalité reprend de la vigueur avec des appels pour l'augmentation du taux des naissances et des politiques d'assimilation au groupe francophone (Henripin 1988 ; Payette 1988)²³.

Or, les primes à la naissance sont créées par le gouvernement libéral en 1988²⁴. Il s'agit d'une politique du ou de la troisième enfant. Cette mesure ne fait pas l'unanimité.

20. Voir la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (commission Castonguay-Nepveu) et la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec (commission Gendron).

21. Le rapport de 1978 est préfacé par Jacques Henripin, démographe, qui fut un élève d'Alfred Sauvy.

22. Pour une analyse des consultations, voir Dandurand (1987).

23. Lise Payette fut ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières (1976-1979), ministre responsable du Conseil du statut de la femme (1976-1981) et ministre d'État au développement social (1980-1981) dans les gouvernements du PQ. En 1988, elle a réalisé un documentaire portant sur ces questions et diffusé à Radio-Canada.

24. Il y a des primes de 500 \$ pour les enfants de premier et de deuxième rang et de 3 000 \$ pour celui ou celle de troisième rang. Les primes sont augmentées en 1989 à 1 000 \$ pour le ou la deuxième enfant et à 4 500 \$ pour le ou la troisième. En 1990-1991, elles sont augmentées à 8 000 \$ pendant 5 ans pour les enfants suivants. Pour une analyse du budget de 1988, voir Dandurand, Kempeneers et Le Bourdais (1989).

Les démographes-natalistes sont en faveur de la mesure (voir Falardeau 1988), tandis que d'autres, dont Madeleine Blanchet qui s'inspire des travaux de Madeleine Rochon (démographe au ministère de la Santé), considèrent qu'une telle mesure est inadap-tée au portrait démographique du Québec (Falardeau 1988). Dans une entrevue en 1988, le ministre délégué à la famille, Robert Dutil, affirme que les mesures du budget visent, entre autres, à éliminer les obstacles à la natalité.

Durant ces années, le Conseil du statut de la femme (CSF) s'inquiète de l'importance accordée au taux de natalité. Il est également critique devant le ton alarmiste concernant la baisse de la natalité. Selon le CSF, il est d'abord essentiel d'examiner les conditions économiques et sociales de vie des femmes et des mères. Les politiques ne pourront pas être efficaces si les conditions de maternité et de travail ne sont pas améliorées. Il est nécessaire d'assurer des mesures de soutien pour les enfants déjà nés plutôt qu'hypothétiquement à naître (Létourneau et Lavoie 1989 ; Audette *et al.* 1985). Cependant, cette position n'est pas ou peu intégrée par les autres institutions étatiques et para-étatiques. Dans les années 90, les débats se polarisent toujours entre une politique familiale nataliste nécessaire afin de garantir la survivance du groupe québécois francophone et une politique axée sur les enfants qui sont nés. Le Conseil de la famille s'éloigne néanmoins de positions strictement natalistes. En 1990, il mettait en garde la population contre des mesures qui favorisent l'enfant de troisième rang au détriment des enfants occupant le premier et le deuxième rang (Conseil de la famille 1990 : 21-23). À l'opposé, lorsqu'il est interrogé sur la diminution des naissances enregistrées en 1991, le secrétaire du Secrétariat à la famille, Aubert Ouellet, indique qu'il va recommander au gouvernement de poursuivre les mesures natalistes, plus particulièrement en ce qui a trait aux primes à la naissance (Venne 1992 : A2)²⁵. Les primes à la naissance des enfants de troisième rang sont augmentées en 1992²⁶.

La tentation nataliste émerge régulièrement dans les institutions étatiques. Durant la campagne référendaire du printemps 1995, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, déclarait que parmi les « races blanches » le Québec est le pays qui fait le moins d'enfants.

Néanmoins, en octobre 1996, lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, le premier ministre annonce les nouvelles orientations de la politique familiale qui seront rendues publiques lors de la publication du Livre blanc. La présentation de cette politique ne s'oriente pas vers le natalisme et n'est pas enrobée dans un discours nataliste. Bien que les mesures principales — les services à la petite enfance, l'allocation unifiée et l'assurance parentale — soient décrites, déjà il apparaît clairement qu'un des objectifs primordiaux des nouvelles dispositions est axé sur les mesures incitatives au travail.

25. Ouellet avait participé au colloque « Dénatalité des solutions » (Gouvernement du Québec 1989 : 160) et disait : « Comme l'ont affirmé à plusieurs reprises le Premier ministre et le ministre délégué à la Famille, la politique familiale est une priorité du Gouvernement, et la survie même du Québec comme société distincte est étroitement liée à cette politique. »

26. Le ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque, affirme lors de la présentation du budget que ces primes ont eu un effet direct sur le taux de natalité.

La présentation reprend à plusieurs endroits l'argument de la réinsertion en emploi (Gouvernement du Québec 1996 : 1) :

Au moment où nous centrons nos énergies pour relancer l'emploi sur de nouvelles bases économiques, nous ne devons pas oublier que cette relance passe par une meilleure conciliation travail-famille, par des politiques plus équitables et plus incitatives au travail.

Pour le premier ministre, il s'agit là d'une réponse apportée aux revendications des femmes visant la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale, et ce, « sans pénalité, tant [pour] le rôle de mère que [pour] celui de participante au marché du travail » (Gouvernement du Québec 1996 : 2).

Les nouvelles orientations de la politique familiale, telles qu'elles ont été élaborées dans le Livre blanc, s'harmonisent avec la priorité du « déficit zéro », avec les politiques de la réinsertion en emploi et avec la réforme de l'aide sociale. D'une part, le gouvernement souligne que la réforme des services publics se déroule en fonction de la réduction du déficit et, d'autre part, il insiste sur le fait que la réduction de l'écart du soutien financier accordé aux prestataires de la sécurité du revenu et aux familles à faible revenu est un encouragement à demeurer sur le marché du travail (Gouvernement du Québec 1997 : vii-viii). La conciliation de l'activité professionnelle et de la vie familiale devient un enjeu majeur pour le gouvernement. Toutefois, la formulation de cet enjeu ne rejoint pas totalement les discours et les positions féministes. La conciliation est abordée sous l'angle de la participation au travail rémunéré des mères chefs de famille monoparentale en faisant en sorte que les parents s'adaptent aux structures de l'emploi plutôt que l'inverse et en veillant à ce que ce parent devienne « apte » au travail dès le jeune âge de son ou ses enfants.

Pour le CSF, une politique familiale doit être universelle, c'est-à-dire s'adresser à toutes les familles. Ainsi, dans son avis à l'égard du Livre blanc de 1997, le CSF (1997 : 15) énonce que « la politique familiale s'appuie sur l'équité entre les sexes. Les moyens d'action choisis doivent favoriser l'amélioration des conditions de vie des femmes, concourir à leur autonomie et aller dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes. »

Ainsi, la tentation nataliste a disparu des nouvelles orientations. Celles-ci s'approchent également beaucoup des demandes de plusieurs groupes féministes, mais les orientations demeurent subordonnées à des réseaux de décideurs et de décideuses politiques qui se consacrent à la course au déficit zéro²⁷.

Dans le cas du Québec, il est nécessaire de poser la question suivante : les réseaux féministes ont-ils chassé les modèles natalistes ne soutenant pas des rapports sociaux de sexe égalitaires ? D'autant plus qu'avec les nouvelles orientations de la politique familiale, le Québec se distancie nettement du modèle français pour se rapprocher du modèle suédois. Enfin, contrairement à la France, il s'agit ici de concurrence entre les discours sur le taux de natalité plutôt que du retour au natalisme passéiste. De

27. Voir, entre autres, les critiques de Lemieux (1997) et de David, Labrecque-Marcoux et Lévesque (1997).

nombreux éléments expliquent la concurrence entre les différentes solutions de rechange.

D'abord, les orientations de la politique familiale sont traversées par plusieurs dilemmes. Une politique familiale se définit-elle comme une politique de la population, une politique nataliste ou une politique sociale ? Ces dilemmes ont secoué les débats concernant les politiques existantes. Or, ils proviennent directement d'une caractéristique historique majeure. L'héritage des mythes de la famille nombreuse a structuré les débats dans la mesure où, presque chaque fois qu'il est fait mention de la justification d'une politique familiale, on trouve l'argument de la survivance de la nation grâce au haut taux de fécondité. Par ce type d'argument, l'intervention de l'État est invoquée, celui qui est à même de garantir des ressources afin de préserver et, surtout, de faire augmenter le taux de natalité. L'intervention est enfin impérative, car il en va du poids politique de la population québécoise francophone au Québec, au Canada et même en Amérique du Nord. Les discussions font référence au caractère minoritaire des francophones au Canada et en Amérique du Nord. Cet enjeu pèse lourdement sur la nature même des interventions concernant le taux de natalité qui favorise certains discours nationalistes de la survivance²⁸.

Ensuite, les représentations de l'identité canadienne-française et québécoise sont importantes dans l'histoire de la politique familiale au Québec. Durant les différentes périodes, la représentation culturelle de l'identité caractérise les discours sur la famille. Les discussions sur l'institutionnalisation d'une politique familiale vont osciller entre stratégie linguistique, politique de la population, politique sociale et politique nataliste. L'héritage des différentes représentations identitaires pèsera sur ces oscillations par la présence de plusieurs réseaux dans les institutions étatiques.

Enfin, une grande partie de la réponse tient, comme dans le cas de la France, à des éléments politiques. L'élaboration des politiques repose sur des réseaux qui ont des accès différents aux institutions. Les propositions élaborées par le Conseil du statut de la femme, par des groupes féministes et par des intellectuelles féministes et progressistes sont en concurrence avec d'autres réseaux, chacun ayant plusieurs voies d'accès aux décisions politiques par les consultations et les commissions sur la langue, sur l'avenir politique du Québec et sur les politiques sociales. Ainsi, contrairement au cas français, les enjeux concernant les femmes et la famille sont traités par un ensemble de réseaux associatifs, administratifs et ministériels à l'intérieur desquels les positions féministes ont aussi des entrées dans l'État. La concurrence entre les modèles provient du fait que des féministes dans différents secteurs de l'appareil étatique et des groupes féministes ont aussi investi le champ étatique. Il est ainsi plus juste de parler de concurrence des modèles. Les dernières mesures de la politique familiale ainsi que le discours étatique à l'égard de la politique tiennent compte des enjeux féministes, même si ce discours ne souscrit pas totalement aux positions féministes.

28. Par exemple, voir Léger (1997).

Conclusion

Quelles convergences et divergences émergent de la comparaison entre la France et le Québec en ce qui concerne les rapports entre natalisme, nationalisme et représentations des femmes ? D'abord, la différence majeure entre la France et le Québec provient de la configuration des réseaux des décideurs et des décideuses politiques. En ce qui concerne le Québec, il est possible de parler de concurrence des modèles, car les positions féministes à l'égard des politiques natalistes ont tout de même une voie d'entrée institutionnelle avec le CSF. Contrairement à la France, plusieurs groupes de femmes au Québec ont choisi de travailler à la fois à l'intérieur des institutions politiques et dans la société civile. Plusieurs groupes féministes français, dont le MLF, n'ont pas cherché une forme d'intégration au sein des institutions étatiques. Pour cette raison, les positions féministes n'y sont pas aussi présentes. Par ailleurs, le féminisme français qui a accepté les institutions est un féminisme assimilé à la gauche. Au moment du déclin de la gauche, ce féminisme a connu le même sort. Tandis qu'au Québec, bien que de nombreux groupes féministes s'associent au projet nationaliste, ce projet a été et est toujours l'objet de nombreuses critiques. Les groupes féministes ont ainsi gardé une indépendance à l'égard de la promotion de ce projet et des partis politiques, aussi bien les féministes du Parti québécois que celles du Parti libéral du Québec.

Cependant, au Québec comme en France, l'entrée de ces discours est fragmentée entre plusieurs institutions qui ne se préoccupent pas toutes des conséquences des politiques natalistes sur les femmes. Pendant de nombreuses années, des démographes formés à l'école française de Sauvy et ensuite au Québec sous Henripin (lui-même élève de Sauvy) ont eu un accès privilégié aux institutions étatiques, favorisant la promotion d'un discours nataliste. Toutefois, la concurrence d'un réseau féministe et la présence d'autres démographes à l'intérieur même de l'État permettent de contrebalancer ce discours.

L'équation entre le discours national et le natalisme est également différente en France et au Québec. Depuis les années 60, dans le cas du Québec, la place des femmes dans le discours national est l'objet de vives et constantes discussions et contestations de la part des groupes de femmes. Les discours de la nation ont soulevé le scepticisme de plusieurs groupes. En d'autres termes, le discours national a dû tenir compte des pressions faites par ces groupes. Durant les premières années d'existence du PQ et ses premières années de gouvernement, ce parti a intégré les positions des groupes de femmes et a orienté ses stratégies électorales pour maintenir le soutien électoral de ces groupes. Cependant, après quelques années au pouvoir, plusieurs groupes de femmes se sont montrés critiques quant aux politiques mises en place. Les liens entre le PQ et les groupes de femmes sont devenus plus tendus. En même temps, le discours national du PQ ne s'est jamais tout à fait dégagé des tendances plus conservatrices. Ces tendances ne sont pas construites de façon à tenir compte des modèles natalistes différents.

Ce dernier élément révèle une similitude entre la France et le Québec. En effet, dans les deux cas, l'exercice du pouvoir par la formation politique la plus proche des groupes féministes s'est révélé décevant pour ces derniers. Une certaine distanciation s'est

installée entre les féministes et les formations politiques. La déception et la distanciation se retrouvent également dans le cas français. Au fur et à mesure de l'expérience mitterrandienne, et malgré l'existence du ministère des Droits de la femme, les féministes ont été mises à l'écart. Pour celles-ci, cette expérience a été décevante. Du côté québécois, les préoccupations d'avoir une politique familiale favorisant une égalité entre les sexes ont émergé dans plusieurs institutions, l'expérience du Québec se montrant moins décevante que celle de la France. Toutefois, à la fin des années 90, les réseaux féministes québécois affrontent moins les réseaux natalistes mais plus les réseaux axés sur l'emploi, ce qui pourrait avoir des incidences tout aussi néfastes sur les orientations futures de la politique familiale.

— RÉFÉRENCES

AUDETTE, Gisèle, *et al.*

1985 *La condition des femmes au regard de la famille. Considérations du Conseil du statut de la femme touchant le document de consultation sur la politique familiale.* Québec, Gouvernement du Québec, CSF.

BERGERON, Josée, et Marie-Hélène SAINT-PIERRE

1998 « Assistantes maternelles et réorientation des services de garde en France : quand la politique familiale se conjugue à une politique d'emploi », in Renée B.-Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (dir.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?* Montréal, L'Harmattan : 73-95.

BERGERON, Josée

1997 *Les frontières matérielles et imaginaires de l'État-providence : les politiques familiales en France, au Canada et au Québec de 1945 à 1993*, Thèse de doctorat. Carleton, Science politique, Carleton University.

CHAUVIÈRE, Michel

1992 « Les mouvements familiaux », in François de Singly (dir.), *La famille. L'état des savoirs.* Paris, La Découverte : 228-293.

CONSEIL DE LA FAMILLE

1990 *Rapport annuel 1989-1990.* Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE

1979 *La natalité et le contexte démographique du Québec.* Québec, Gouvernement du Québec.

1978 *La situation des familles québécoises.* Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1997 *La société et les familles : miser sur l'égalité et la solidarité.* Québec, Gouvernement du Québec.

DANDURAND, Renée

1987 « Une politique familiale : enjeux et débat », *Recherches sociographiques*, 28, 2-3 : 349-369.

DANDURAND, Renée, Marianne KEMPENEERS et Céline LE BOURDAIS

1989 « Quel soutien pour les familles ? », *Policy Options Politiques*, 10, 2 : 26-29.

DAVID, Françoise, Huguette LABRECQUE-MARCOUX et Sylvie LÉVESQUE

1997 « Les enfants au cœur des choix... vraiment ? », *Le Devoir*, 17 avril : A9.

DONZELOT, Jacques

1977 *La police des familles*. Paris, Éditions de Minuit.

DUMONT, Gérard-François (dir.)

1986 *Pour la liberté familiale*. Paris, PUF.

FALARDEAU, Louis

1988 « Un Québec sans enfants », *La Presse*, 10-17 septembre : A1.

SÉNAT (FRANCE)

1994 *Journal Officiel*, Débats, 21 juin : 2743.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1997 *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au cœur de nos choix*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec.

1996 *Communiqué de presse n° 23. Sommet sur l'économie et l'emploi. Politique familiale : le Québec fait le choix de ses enfants*. Montréal, 31 octobre.

1989 *Dénatalité des solutions. Colloque international sur les politiques familiales organisé par le Conseil des affaires sociales avec la collaboration du Secrétariat à la famille et le Bureau de la statistique du Québec*. Québec, Les Publications du Québec.

1986 *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois. Rapport du comité de la consultation sur la politique familiale. Deuxième partie*. Québec, Gouvernement du Québec.

HENRIPIN, Jacques

1988 « Une population vieillissante et menacée d'anémie », *L'Action nationale*, LXXVIII : 9.

JENSON, Jane

1999 « Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste », *Politique et sociétés*, 17, 1-2 : 138-218.

1989 « Ce n'est pas un hasard : The Varieties of French Feminism », in J. Howorth et George Ross (dir.), *Contemporary France : An Interdisciplinary Review*. Londres, Frances Pinter : 114-146. Traduction et version abrégée de celle qui a paru dans *Vingtième Siècle : une revue d'histoire*, « Le féminisme en France depuis mai 68 », 24, octobre/décembre : 55-68.

1986 « Gender and Reproduction, or Babies and the State », *Studies in Political Economy*, 20 : 9-46.

JENSON, Jane, et Mariette SINEAU

1998 *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes de garde et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

1995a « Family Policy and Women's Citizenship in Mitterrand's France », *Social Politics : International Studies in Gender, State and Society*, 2, 3, automne : 249-269.

1995b *Mitterrand et les Françaises : un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

LAMOUREUX, Diane

1986 *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois des années 1970*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage.

LAROQUE, Pierre

1985 *La politique familiale en France depuis 1945*. Paris, Documentation française.

LÉGER, Jean-Marc

1997 « Deux réalités, un même péril », *La Presse*, 9 octobre : B3.

LEMIEUX, Diane

1997 « Et les mères, alors ? », *Le Devoir* : A7.

LENOIR, Rémi

1985 « L'effondrement des bases sociales du familialisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 57-58 : 69-88.

LESCOURRET, Marie-Anne

1986 « Michèle Barzach : les femmes et les enfants d'abord », *L'Express*, 13 juin : 50-51.

LÉTOURNEAU, Esther, et Yolande LAVOIE

1989 *Regards sur l'analyse de la situation démographique en rapport avec la condition féminine*. Québec, Gouvernement du Québec, CSF.

MESSU, Michel

1992 « Les politiques familiales », in François de Singly (dir.), *La famille. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte : 278-287.

MEYZE, Chantal

1986 « Lancement d'une campagne. La famille c'est mon équipe pour la vie », *La Croix*, 10 février : 1.

MITTERRAND, François

1980 *Ici et maintenant*. Paris, Fayard.

1977 *Politique*, t. 1. Paris, Fayard.

NOBLECOURT, Michel

1984 « Mme Dufoix présente sa politique en faveur de la famille », *Le Monde*, 27 juillet : 18.

OUELLET, Fernand

1983 « L'accroissement naturel de la population catholique québécoise avant 1850 : aperçus historiographiques et quantitatifs », *L'Actualité économique*, 59 : 3.

PARTI QUÉBÉCOIS

1970a *La solution. Le programme du Parti québécois*. Montréal, Éditions du Jour.

1970b *Programme du Parti québécois*, [s. l.].

PARTI SOCIALISTE

1980 *Pour la France des années 1980*. Paris, Club socialiste du livre.

PROST, Alain

1984 « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Mouvements sociaux*, 129 : 7-28.

PROVINCE DE QUÉBEC

1956 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*. Québec, 3 vol., Province de Québec.

SAUVY, Alfred

1950 « L'INED a 5 ans », *Population*, 5, 4 : 617-618.

THIBAULT, Marie-Noëlle

1986 « Politiques familiales, politiques d'emploi », *Nouvelles Questions féministes*, 14-15 : 147-161.

THOREZ, Maurice

1956 « Lettre-réponse », *Humanité*, 2 mai.

VENNE, Michel

1992 « La natalité décline à nouveau au Québec », *Le Devoir*, 24 janvier : A2.

1984 « L'aide aux familles est améliorée », *Le Monde*, 15 novembre : 1.

1971 *Manifeste des femmes québécoises*. Montréal, L'Étincelle.